



UNSA Education Créteil

Créteil, le 24 novembre 2020,

Déclaration liminaire du CHSCT Val de Marne du 24/11/2020

Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation nationale,

Mesdames et messieurs les membres du CHSCT-D,

Trois semaines seulement se sont écoulées depuis les vacances de la Toussaint et le personnel de l'éducation nationale est déjà épuisé notamment à cause des contextes sanitaires et sécuritaires que l'on connaît. Les personnels se retrouvent en première ligne sur le double front d'une épidémie sans précédent dans l'histoire récente et de l'islamisme radical qui a frappé l'un de nos collègues.

Par ailleurs, l'inquiétude et la colère des personnels de l'Éducation nationale sont fortes au regard des manques de moyens matériels, humains et d'accompagnement auxquels ils doivent faire face.

Nous craignons que la continuité de la scolarité se transforme en « scolarité coûte que coûte » au détriment des conditions de travail.

Dans les écoles, le manque de remplaçants enseignants et AESH se fait ressentir. Appréhender des journées de classe en sachant que plusieurs collègues sont absents et non remplacés devient de plus en plus difficile pour les collègues.

Après la répartition des élèves des collègues absents, les effectifs peuvent monter jusqu'à 35 en zone banale (comme ce fut notamment le cas à l'école maternelle Paul Bert de Chevilly la Rue) et 30 en réseau d'éducation prioritaire (R.E.P.) et 20 en classe dédoublée (école Romain Rolland A à Orly). Le SE-UNSA vous a d'ailleurs alerté sur ce sujet pour que des solutions soient apportées. Dans ces conditions, la distanciation des élèves préconisée ne peut avoir lieu. Ce besoin en personnel n'intervient pas forcément pour des remplacements courts mais aussi de congé maternité, congé pathologique, disponibilité ou des compléments de service (comme c'est le cas à l'école élémentaire Wallon à Bonneuil et sur le groupe scolaire Marcel Cachin à Vitry sur Seine).

Au collège, les enseignants s'adaptent tant bien que mal à leurs nouvelles conditions de travail. Le principe une classe = une salle, conforme au protocole sanitaire, oblige les enseignants à changer de salle toutes les heures et transporter leurs matériels. Les enseignants doivent dans chaque nouvelle classe s'adapter à la salle pour installer leur matériel ce qui peut nécessiter plus de 5 minutes d'interclasse. Par ailleurs durant ce temps de déplacement des enseignants, les élèves sont bien souvent seuls, faute d'assistants d'éducation (A.E.D) en nombre suffisant. Ces temps sans adulte renforcent la

difficulté de gestion de classes de plus en plus difficiles, réduisant les temps d'apprentissages. Les enseignants sont alors sous tension et doivent composer au mieux.

Le ministre de l'Éducation nationale a indiqué que des recrutements supplémentaires de contractuels dans le 1er degré et d'A.E.D. dans le 2nd degré auront lieu afin d'aider à la gestion des remplacements et à l'encadrement des élèves. La situation actuelle dans le Val de Marne est déjà en tension. Aussi, il apparaît nécessaire pour assurer la continuité du service public que des recrutements supplémentaires aient lieu.

Dans le département du Val de Marne, combien de recrutements supplémentaires en équivalent temps plein (E.T.P.) sont prévus pour les contractuels dans le 1^{er} degré et les A.E.D. dans le 2nd degré ?

Concernant la lutte contre l'épidémie, la note interministérielle du 16 novembre 2020 qui organise une campagne de dépistage au moyen de tests rapides antigéniques (TRA) au profit des personnels prévoit des renforts pour venir en appui aux personnels de santé scolaire qui se porteront volontaires pour procéder à ces tests.

Ces personnels sont aujourd'hui totalement débordés par la gestion de la crise sanitaire et notamment de la gestion des cas de COVID dans les établissements. En sachant qu'ils sont déjà contraints de mettre de côté un grand nombre de leurs missions habituelles. Par conséquent, il apparaît impossible pour ces seuls personnels de mener à bien cette campagne de dépistage, puisque basée sur la base du volontariat.

Ainsi, des renforts sont-ils prévus pour assurer cette campagne de dépistage massif dans les établissements du département ?

La question de l'hygiène est complexifiée du fait du manque de matériel et de moyens humains. En effet, l'absence ou le manque de savon, de lingettes virucides, de gel hydroalcoolique sont constatés dans des écoles et des établissements. Le non-remplacement des personnels d'entretien ne permet pas d'assurer dans toutes les écoles et tous les établissements une désinfection des locaux et du matériel. Cette situation inquiète les collègues qui craignent pour leur santé et celles de leurs élèves.

Pour finir, nous regrettons le choix des dates du groupe de travail sur le suivi des saisines ainsi que du CHSCT D.

Habituellement réunis le lundi, jour de décharge syndicale des membres du CHSCT D, le contexte sanitaire et sécuritaire actuel a conduit plusieurs membres à ne pas participer à cette instance, pour ne pas rompre la continuité des apprentissages et du service, et ce dans l'intérêt premier des élèves comme de leurs collègues.

Ce choix ne devrait pas se renouveler car s'il peut interroger sur l'équité syndicale une consultation préalable aurait pu nous permettre d'en comprendre les motivations. Vous savez pouvoir compter, Madame la Directrice Académique, sur la grande disponibilité des représentants de l'Unsa Education et sur notre capacité d'écoute et d'échanges.

Dans cette période difficile, les attentes des personnels sont plus fortes que jamais.

Nous comptons sur vous, Madame la directrice Académique, pour accompagner, soutenir et protéger les personnels en leur apportant des solutions adaptées et concrètes.

Avoir le temps de mettre en œuvre les préconisations sanitaires et disposer des moyens nécessaires pour remplacer les collègues malades et les personnels en situation vulnérable sont la priorité absolue à laquelle nous sommes confrontés. Le personnel de l'Éducation nationale s'est depuis le début de la

crise toujours mobilisé pour assurer la continuité du service public. A l'instar des personnels soignants, la santé de tous doit ainsi être protégée.

Madame la présidente du CHSCT D, Mesdames, Messieurs membres du CHSCT, merci de votre écoute.

Sylvie JURAVER

Maeve TREILLET

Patrice GRACCHUS

Alexis FRECHOSO

Titulaire

Titulaire

Suppléant

Suppléant